

Agent d'entretien de la voirie H/F

Description

Notre collectivité

La Ville de Montigny recrute ! Et si c'était vous ?

Commune centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, située au sud-ouest de Paris, **MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**, ville de 32 252 habitants, très attachée à son environnement, veille tout particulièrement à son cadre et à sa qualité de vie.

Reconnue par diverses distinctions officielles, notamment celles de Territoire engagé pour la nature et la biodiversité, Ville fleurie, Ville active et sportive, Ville amie des enfants (UNICEF)...

La Ville a à cœur de recruter et d'accompagner son personnel grâce à une politique RH de développement des compétences par la formation, la mobilité et l'évolution professionnelle.

Le poste

Vous assurez l'entretien du domaine public.

Missions principales (Ilôtier) :

- Nettoyage des voiries et des espaces publics :
- Ramassage des feuilles mortes
- Balayage des trottoirs, caniveaux et cours d'écoles
- Désherbage manuel ou chimique de la voirie
- Lavage ou aspiration des déjections canines
- Nettoiement et lavage des espaces publics
- Surveillance de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers
- Signalement à la hiérarchie des anomalies constatées (dépôts sauvages, encombrants, sacs, dégradations des espaces publics...)
- Interventions de premier niveau pour remédier à ces anomalies
- Suivi et entretien des équipements et matériels
- Tri et évacuation des déchets courants
- Entretien et maintenance des engins

Mission occasionnelle :

- Participe à la mise en place des manifestations sur la ville.
- Déneigement des voies de circulation...

Votre profil

Compétences techniques :

- Permis B

Aptitudes :

- Aptitudes physiques.
- Esprit d'équipe.
- Sens du service public.
- Discrétion.

Avantages et conditions d'exercice :

Localisation : Direction des services technique

Horaires : Amplitude horaire de 38h hebdomadaire:

Horaires des Services Techniques

(8h00-12h00 et 13h00-16h45 / 16h00 le vendredi) + **1 samedi/mois en fonction du planning**

Rémunération : rémunération indiciaire sur 13 mois, régime indemnitaire et prime annuelle

Action sociale : Participation de l'employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance – PLURELYA (chèques vacances, coupons sport...)

[Candidater](#)